

VALANTIN Antoine Laubert 3E3126 1717 1718					
4	30/08/1717	AGULHON Jean	Cocurès	Testament	Jean AGULHON de Cocurès détenu de maladie corporelle fait son testament. Donne aux pauvres de la paroisse trois cartes bled seigle et rois cartes chataignes blanches, donne à Jean et Gabriel AGULHON ses enfants de Anne VIDAL sa femme et à chacun d'eux leur droit de légitime tel que la nature leur peut avoir acquis sur ses biens, lesquels droits leur seront payés par son héritière bas nommée , donne à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager, déclare que ses biens sont de la valeur de 300 L
46	01/10/1717	AMOUROUX Pierre BOUCHITE Isabeau	allenc Born	Le CM	Pierre AMOUROUX fils de Pierre et Antoinette CLEMENS d'Allenc et Isabeau BOUCHITEINE fille de feu Jean et Anne ROL du Born.
65	02/02/1718	ARZALIER Catherine	Larzalier	Testament	Pierre VIDAL de Larzalier p Allenc accompagné de Mr Jean CARNAC curé d 'Allenc m'a requis d'enregistrer le testament fait par sa femme feu Catherine ARZALIER reçu par Me Jean CARNAC curé d'Allenc le 25/10/1716. Dangereusement malade. Donne aux pauvres de la paroisse un seitier émine blé moitié seigle moitié orge, aux RP Capucins de Mende 10 L pour des messes, donne à Etienne VIDAL son fils cadet outre ses droits de légitime 150 L, à chacun de ses 3 enfants Jean, Etienne et Pierre VIDAL les droits de légitime qui pourraient leur être dus et comptés sur tous ses biens , constitue son HU Pierre VIDAL son mari à la charge de rendre l' hérité à l'un de leurs enfants tel que bon lui semblera quand il se mariera ou aura 25 ans.
43	06/09/1717	AVENTURIER Jean MALAVAL Anne	Pierrefiche Pelouse	CM	Jean AVENTURIER de Serre P Pierrefiche fils de Pierre et Marie MAYRAND et Anne MALAVAL de Pelouse fille de feu Etienne et Catherine GERVAIS . Assistés de, le futur de son père chargé du consentement de sa femme , la future de sa mère.
19	01/05/1717	BARET Catherine	Laubert	Testament	Jean Antoine ROUCH prêtre et vicaire d'Allenc a reçu le testament de Catherine BARET de Laubert le 30/12/1716 malade depuis longtemps . Donne aux prêtres d'Allenc 10 l pour des messes et 5 L pour des litanies , donne à Catherine TOULOUSE sa filleule 30 L , à Jeanne TOULOUSE sa cousine fille aînée de Jacques TOULOUSE 3 L , à Jacques BARET son frère 10 L , à Jacques ROZIER son frère utérin 5 L , nomme HU Jacques TOULOUSE son oncle à la charge de payer les légats et lui faire les honneurs funèbres.

79	16/06/1718	BARET Jacques MASSON Catherine	Laubert Pelouse	CM	Jacques BARET fils de feux Privat et Claude TOULOUSE de Laubert et Catherine MASSON fille de Claude et Agnès GIRAL de Pelouse. Ledit BARET comme personne majeure assisté de Jacques BARET son oncle et Jacques ROZIER son frère utérin, ladite MASSON de ses père et mère. Les parents de la fiancée lui donnent 253 L en argent bestiaux habits . Fait au Mas de l'Esclancide où demeure pour rentier ledit MASSON.
107	02/12/1718	BARRIOL Jean	Les Salces	Testament	Louis RENOUARD prêtre et curé de la Rouvière déclare que le 1er novembre dernier il a reçu le testament de Jean BARRIOL des Salces p La Rouvière atteint de maladie corporelle. Donne aux RP Cordeliers de Mende,, aux RP Capucins , aux RP carmes 4 L à chacune des communautés pour dire des messes, à l'église de la Rouvière 12 L , donne aux pauvres de la paroisse 7 L, donne à Vidal GRANIER son cousin de Pelouse 4 L , à Marguerite BARRIOL sa filleule 20 L, à Etienne BARRIOL son neveu de Ste Hélène 20 L, à tous ses autres parents 5 sols à se partager, nomme HU Jean BARRIOL son frère des Salces.
53	16/10/1717	BERBON André	Gourgons	quittance	André BERBON de Gourgons p Allenc a reçu d'Antoine BATAILLE de Montbel 350 L de la constitution faite à Marie BATAILLE sa femme lors de leur CM .
67	22/02/1718	BONHOMME Jean QUET Marguerite	Le Bouchet p Chadenet Fraissinet p St Julien du Tournel	CM	Jean BONHOMME fils de feu Claude et Marguerite PEYTAVIN du Bouchet p Chadenet et Marguerite QUET fille de Sr Jean QUET et feu Marie MAURIN de Fraissinet p St Julien du Tournel. Jean BONHOMME veuf de Marianne VALANTIN ( procuration de Marguerite PEYTAVIN précédant ce CM) . Procédant ledit BONHOMME de l'avis et conseil de Pierre BONHOMME son frère cadet ayant procuration de Marguerite PEYTAVIN sa mère , assisté de Pierre VINCENS son beau frère , et Jean DIET aussi son beau frère , la fiancée assistée de son père, Jean QUET son frère Sr Jacques QUET son oncle et Sr François CHAS son cousin germain .
17	29/04/1717	BORIE Anne	Villesoule	Testament	Mre Claude VEYRUNES prêtre et vicaire de Montbel a reçu le testament d'Anne BORIE de Villesoule p Allenc le 14 avril 1717. Donne à tous ses parents 5 sols à se partager, nomme Hu Vidal BORIO son frère à la charge de remettre l'héritage à l'un de ses enfants savoir Thomas MICHEL, Jeanne MICHEL et doter l'autre suivant la portée de ses biens et à la charge de lui faire les honneurs funèbres.

38	19/10/1717	BOUCHARENC Jacques	Allenc	quittance	Jacques PECHERAL maître chirurgien de Villefort déclare avoir reçu de noble Jacques de BOUCHARENC seigneur de Chazeaux habitant Allenc absent moi notaire pour lui 145 L 10 sols pour vente de médicaments, fournitures et voyage que ledit PECHERAL a fait et fourni à feu Sr André DEGAN son oncle et Mme Marie Marthe d'AUTUN de SAINT JEAN épouse dudit DEGAN desquels médicaments fournitures et voyages ledit PECHERAL aurait mis en instance ledit Sr de Chazeaux et dame Jeanne Magdeleine de Joviac son épouse comme héritiers de feu André DEGAN après plusieurs poursuites faites en la cour du baillage du Gévaudan , laquelle instance étant terminée par l'entemise de leurs amis.
102	16/10/1718	BOUCHET Vidal ANDRE Marie	Bagnols	CM	Vidal BOUCHET fils de feu Jean et Catherine LE BLANC de Bagnols et Marie ANDRE fille naturelle de Marie SAINT LEGER de Bagnols. Ledit BOUCHET comme personne libre, ladite ANDRE du consentement de sa mère qui lui donne tous ses biens.
80	17/06/1718	BRUN Antoine TOULOUSE Isabeau	Florac Laubert	CM	Antoine BRUN baratier de la ville de Florac fils à feu Jean et Marie BEYS et Isabeau TOULOUSE fille d'Etienne et feu Anne HEBRARD de Laubert . Ledit BRUN comme personne majeure Ladite Isabeau TOULOUSE assistée de son père, Antoine et Privat TOULOUSE ses frères. Etienne et Antoine TOULOUSE père et frère de la future lui donnent pour droits de légitime 300 L en argent habits et linge.
16	29/04/1717	CHABALIER Catherine	La Salesse p Allenc	Testament	Claude VEYRUNES prêtre et vicaire de Montbel a reçu le testament de Catherine CHABALIER du lieu de la Salesse le 03/04/1717 . Donne aux pauvres de la Salesse, Montbel et Villesoule 3 cartes de beld mesure de Langogne 5 L au prêtre de l'église de Montbel pour lui dire des messes de requiem ,donne à chacun de ses trois enfants Claude, Jean et Antoine VEYRUNES de son second lit 200 L ,donne à Jeanne sa sœur tout son linge , donne à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Antoine DUBOIS son fils en premières noces.

6		CHAPTAL		Testament	Donne à François CHAPTAL son fils de feu Dlle Jeanne GIRARD sa femme 1300 L pour tous droits héréditaires y compris ce qui peut lui revenir sur les biens de sa feu mère, de plus lui donne le titre et la charge de maire de Cocurès avec les droits et honneurs attachés ,donne et lègue par même droits à Catherine et Jeanne CHAPTAL ses filles de Dlle Jeanne GIRARD 1200 L à chacune , donne à Antoine et Jean CHAPTAL ses fils de ladite feu GIRARD 850 L à chacun , donne à Louise CHAPTAL sa fille de Jeanne ROUVIERE son épouse 800 L , donne au posthume que sa femme peut avoir dans son ventre pareil légat que ladite Louise, donne à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager
87	07/08/1718	CHAUCHAT Jean	Ste Colombe	Testament	Jean CHAUCHAT natif de Ste Colombe en Gévaudan habitant à présent à Balaruc diocèse de Montpellier désirant reconnaître les bons et agréables services qu'il a reçus de Marie MEYNIER sa tante et étant en parfaite santé fait son testament. Donne à Jacques et Marie CHAUCHAT ses frère et sœur à chacun 5 sols et à tous ses autres parents et prétendants 5 sols, nomme HU Marie MEYNIER sa tante.Fait à Allenc la maison de noble Jacques BOUCHARENC seigneur de Chaux.
6	19/03/1718	CREISSENT Pierre	Cocurès	Testament	Pierre CREISSENT travailleur de terre fils à feu Isaac de Cocurès détenu de maladie corporelle fait son testament.
96	03/10/1718	CROUZET Antoine ROBERT Marie	Pelouse Mazel	Le CM	Antoine CROUZET fils à feu Michel et Anne TROUPEL de Pelouse et Marie ROBERT fille à feu François et Jeanne PAULET du Mazel p Allenc. Ledit CROUZET assisté de sa mère, ladite ROBERT de sa mère. Anne TROUPEL mère du futur époux donne à son fils la moitié de tous ses biens,en cas de séparation le futur s'engage à payer à sa mère une pension annuelle de 9 cartes bled, une robe drap de pays de 5 en 5 ans et une chemise de 2 en 2 ans et le logement dans la maison dudit feu Michel et son chauffage. Marie ROBERT s'est constitué tous ses biens dont 187 L gagnés en servant ses maîtres.
11	03/04/1717	DEGAN André	Allenc	Testament	André DEGAN seigneur de Moncham p Allenc atteint de maladie corporelle fait son testament. Nomme Hu Jeanne Magdeleine de JOVIAC femme de noble Jacques BOUCHARENC sieur de Chaux déclarant que la valeur restant de ses biens est estimée à 3 à 4000 L
8	07/02/1717	DEVEZE Pierre	Le Mazas p Allenc	quittance	Guillaume ALBOUY des Salelles p allenc mari de Catherine DEVEZE a reçu de Pierre DEVEZE du Mazas son neveu 200 L de la constitution faite à ladite DEVEZE dans leur CM reçu par M° GAUZY notaire de Bagnols

76	06/06/1718	DOLSAN Jeanne	Ste H�el�ene	Testament	Jeanne DOLSAN veuve de Jacques ARZALIER de Ste H�el�ene avanc�ee dans l'�age fait son testament. Donne � Jeanne ARZALIER sa fille outre sa dot constitu�ee lors de son CM avec son premier mari 5 sols, � Jeanne ARZALIER sa petite fille 5 L et � tous ses autres parents ou pr�etendants 5 sols, nomme HU Etienne ARZALIER son fils .
51	16/10/1717	DUBOIS Andr�e BATAILLE Anne	Allenc Montbel	CM	Andr�e DUBOIS fils de feux Antoine et Claude BONNIOL de la Salesse p Allec et Anne BATAILLE fille de Antoine et feu Marie GARDES de Montbel. Ledit DUBOIS assist�e de Marguerite NEGRON sa grand m�ere ,Sr Antoine BOUNIOL notaire royal du Crouzet son oncle maternel, et Pierre DUBOIS son oncle paternel et curateur , ladite BATAILLE de son p�ere , Antoine JOURDAN son grand oncle , Andr�e BERBON son beau fr�ere. Marguerite NEGRON donne la moiti�e de ses biens � son petit fils se r�eservant l'usufruit sa vie durant. Antoine BATAILLE constitue � sa fille 1000 L .Andr�e DUBOIS futur �poux reconna�t � sa future �pouse 3 robes drap de pays, une bague or un coffre bois pin .
64	27/01/1718	DURAND Jean	Crouzet	Testament	Jean DURAND du Crouzet p Chadenet avanc�e dans l'�age et atteint de maladie corporelle fait son testament. Donne � tous ses parents et pr�etendants � ses biens 5 sols, a donn�e � Etienne DURAND son fr�ere 10 L , nomme HU Antoine BROS son neveu .
88	26/08/1718	FERRIER Guillaume	Gendric P Allenc	Testament	Guillaume FERRIER manouvrier du Gendric p Allenc malade fait son testament. Donne � Mre CARNAC cur�e d'Allenc 13 L pour dire des messes , � Mre ROUCH vicaire 12 L , donne aux RP Jacobins de Mende 10 L , donne � Jeanne MERCIER sa ni�ce �pouse de Jean THEROND de Vialevielle p Rocles 30 L � prendre sur ce que ledit THEROND lui doit, donne � Catherine MERCIER sa petite ni�ce et fille de son h�eritier bas nomm�e 100 L 2 sols , donne � Jean et Etienne MERCIER ses petits neveux deux moutons � chacun , donne � Gabrielle MERCIER femme d'Antoine MAURIN de Montbel un seitier bled seigle , donne � Jeanne ( en blanc ) fille d'Antoine (en blanc) et de feu Marguerite FERRIER sa filleule 10 L et � Jeanne et Catherine ses petites ni�ces et filles de ladite Marguerite FERRIER et � chacune une brebis de port , donne � Catherine MERCIER sa ni�ce et femme d'Etienne GACHON du Mazel une brebis et un agneau ,� tous ses autres parents et pr�etendants 5 sols, nomme HU Vidal MERCIER son neveu du Gendric .

71	27/03/1718	FOUZILLET Etienne	Allenc	vente	Pierre DEGAN dit La Garde de Bagnols vend à Etienne FOUZILLET d'Allenc une maison qu'il a à Allenc couverte de tuiles à trois étages moyennant 120 L que ledit acquéreur a promis de payer audit vendeur savoir 80 L à prendre et se faire payer par Bertrand AMOUROUX hôte d'Allenc ledit AMOUROUX ayant promise audit FOUZILLET de remettre cette somme audit DEGAN, ledit DEGAN affecte en hypothèque les liquidations qu'il peut avoir fait sur les biens d'Antoine REBOUL son beau père et de Catherine REBOUL sa femme.
40	21/07/1717	GALTIER Marie	Montbel	Testament	Marie GALTIER (on lit ANGELIER) femme de Jean MAURIN de Montbel indisposée depuis longtemps fait son testament. Donne 9 L au prêtre desservant la chapelle de Montbel, 5 L aux RP Capucins de Mende et 5 L aux RP Capucins de Langogne le tout pour des messes et 5 L pour des litanies , voulant qu'on appelle pour son enterrement les curés d'Allenc, St Frézal et le vicaire de Montbel auxquels elle veut qu'il soit donné 20 sols à chacun sans être obligé de leur donner à manger. Donne à Jean MAURIN son mari outre ce qui peut lui appartenir sur ses biens en raison des frais par lui exposés durant le temps de sa maladie la somme de 300 L pour les bons et agréables services qu'elle a reçu de lui. Donne 5 sols à tous ses autres parents. Nomme HU Jeanne MALIGES sa mère et Jean GALTIER son père.
37	17/06/1717	GELY Guillaume MOURET Jeanne	La Rouvière Pelouse	CM	Guillaume GELY fils de Pierre et Marie HERMET des Salces p La Rouvière et Jeanne MOURET fille de Jacques et feu Marie HEBRARD de Pelouse. Ledit GELY assisté de ses père et mère , ladite MOURET de son père. Jacques MOURET donne à sa fille la moitié de tous ses biens ( évalués à 190 L) se réservant l'usufruit sa vie durant. Pierre GELY père du futur donne à son fils 199 L . Fait à Pelouse dans la maison de Jacques MOURET.
75	17/05/1718	GIRAL Jean TRAZIC Catherine	Laubert Pelouse	CM	Jean GIRAL fils de feu Vidal et Catherine GARNIER de Laubert p Allenc et Catherine TRAZIC fille de Pierre et Jeanne PONS de Pelouse. Assistés ledit GIRAL de sa mère, ladite TRAZIC de ses père et mère. Catherine GARNIER donne à son fils tous ses biens sous la réserve de 10 L ces biens étant de la valeur de 99 L , en cas où ils ne pourraient cohabiter , Jean GIRAL s'oblige à payer à sa mère une pension annuelle de 16 quartalières mesure de Chatauneuf . Pierre TRAZIC et Catherine PONS donnent 175 L à leur fille en argent habits bétail à laine. Cité Etienne TRAZIC frère de la future.

48	07/10/1717	HEBRARD Etienne BALMELLES Agnès	Pelouse la Rouvière	CM	Etienne HEBRARD fils de feu Etienne et Claude REBOUL de Pelouse et Agnès BALMELLES fille de feu Pierre et Marguerite OZIOL de la Rouvière. Ledit HEBRARD assisté de Jean HEBRARD son frère aîné, ladite BALMELLES de sa mère. Marguerite OZIOL mère de la future et Pierre BALMELLES son frère aîné constituent à la fiancée 125 L du chef de ladite OZIOL et 110 L du chef de son frère pour ses droits de légitime paternels. Ledit BALMELLES promet de bailler à sa sœur une robe drap de pays .
50	10/10/1717	HEBRARD François	Pelouse	quittance	Antoine CATHEBRAS de Jaly p St Sauveur de Ginestoux a reçu de François HEBRARD de Pelouse son beau frère pour restes de la constitution de Marie HEBRARD sa femme 100 L .
13	13/04/1717	HEBRARD Jacques ROBERT Isabeau	Pelouse le Mazel p Allenc	CM	Jacques HEBRARD de Pelouse du consentement de André HEBRARD son père et Hélix TOULOUSE sa mère, Isabeau ROBERT du Mazel p Allenc fille à feu François de l'avis et conseil de Jeanne PAULET sa mère , Alexandre et Joseph ROBERT ses frères. Les parents du futur époux lui donnent la moitié de tous leurs biens , ledit Jacques HEBRARD jouira des fruits des biens donnés à la charge de nourrir et entretenir ses père et mère et payer la légitime telle que de droit à ses autres frères et sœurs qui seront réglés lors de leur mariage ,en cas de séparation il sera tenu de payer une pension annuelle à ses père et mère de 4 setiers bled 3 charretées de bois 10 livres de lard 4 livres de beurre 4 livres de fromage une chemise à ladite Hélix TOULOUSE chaque année ,une robe et cotillon de 5 en 5 ans et audit André HEBRARD les habits nécessaires suivant la portée de leurs biens , André HEBRARD frère du futur habitant de Mende donne à son frère les fruits et revenus annuels d'un pré et moulin y attenant à lui donné par ladite Hélix TOULOUSE sa mère lors de son CM . Isabeau ROBERT future épouse s'est constitué tous ses biens dont 165 L consistant en 133 l argent dux robes une camisole et son linge .

98	06/10/1718	MALAVAL Antoine GAUZY Catherine	Le Bouchet Bagnols	CM	Antoine MALAVAL fils de Pierre et feu Anne JOURDAN du Bouchet p Chadenet et Catherine GAUZY fille de feu Jean et Catherine SEGUIN de Bagnols. Ledit MALAVAL assisté de son père, ladite GAUZY de sa mère qui lui fait donation de la moitié de se biens se réservant l'usufruit sa vie durant, déclarant la donatrice qu'elle laisse à sa fille une paire de bœufs, une vache, 27 bêtes à laine, deux cochons et 20 toisons appréciés entre parties à la somme de 103 L et en outre 2 bois de lit fermés, 2 couvertes , 2 paires de draps , une paillasse, une maie à pétrir, 4 coffres fermés à clef, 2 paires de greniers , une garde robe servant de buffet à deux clefs, un seau cuivre avec sa bassine, deux chauderons, une poele à frire, une bassinoire, deux fessons, une tariaire grande une autre petite, une hache, une charrette, et une charrue garnies , 17 clés de parc, une marmite ,une crémalière, 5 seitiers bled seigle, 3 seitiers avoine, tout le foin et paille provenant de la récolte.
74	19/05/1718	MARRON Jean	Allenc	subrogation	Jeanne REBOUL fille de feux Jean REBOUL et Jeanne BROS ( écrit GROSSE ) du Mazel p d'Allenc remet à Jean MARRON son neveu du Mazel tous ses droits de légitime paternels et maternels le subrogeant sur les biens de ses feux père et mère moyennant 410 L.
41	22/07/1717	MAURAS Pierre HEBRARD Jeanne	Allenc Pelouse	CM	Pierre MAURAS fils à feu Jean et Marie BORIE des Rousses p Allenc et Jeanne HEBRARD fille de feu Antoine et Catherine JULIEN de Pelouse. Ledit MAURAS de l'avis et conseil de sa mère, et Vidal MAURAS son frère, ladite HEBRARD de sa mère et François et Privat HEBRARD ses frères.
10	29/03/1717	PEYTAVIN Pierre AMOUREUX Marie	Gourgons	CM	Pierre PEYTAVIN fils à feu Vidal et Jeanne ROCHE de Gourgons et Marie AMOUREUX fille de Pierre et feu Marguerite CHEVALIER dudit lieu. Le fiancé assisté de sa mère , la fiancée de son père. Jeanne ROCHE donne à son fils 15 L à prendre sur ses biens , Pierre AMOUREUX constitue à sa fille tous ses droits de légitime paternels et maternels , les futurs époux sont de simples manouvriers.
77	06/06/1718	PIGEYRE François	Chateauneuf	quittance	Vidal TOIRON fils aîné de François TOIRON tailleur d'Allenc ayant pouvoir de donner quittance des biens appartenant à Marie DUBOIS épouse dudit Vidal TOIRON déclare avoir reçu de François PIGEYRE tisserant de Chateauneuf 450 L dont il s'était obligé envers ledits TOIRON père et fils pour les biens appartenant à feu Marguerite BARTIER mère de ladite Marie DUBOIS.



105	25/11/1718	PONS Jean	Le Bouchet	Testament	Jean PONS laboureur du Bouschet p Chadenet atteint de maladie corporelle fait son testament. Donne à Marguerite PONS sa sœur la nourriture , habits et entretien sa vie durant par son héritier bas nommé, à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Antoinette PEYAVIN sa femme à la charge de restituer l'héritage à Guillaume PONS leur fils unique , lègue à sa femme une pension viagère lorsqu'elle aura remis le fidei comis à leur fils- inventaire des biens. Cité Pierre PONS son frère dudit lieu.
44	13/09/1717	PONS Jean Louis FOUZILLET Marguerite	Les Salces p La Rouvière Laubert	CM	Jean Louis PONS fils de Pierre et feu Jeanne BROS des Salces p La Rouviere et Marguerite FOUZILLET fille de feu Privat et Anne AMOUROUX de Laubert P Allenc. Le fiancé assisté de son père et Pierre PONS son frère , la fiancée de Jean PUECH son parâtre et de sa mère, Pierre et Bertrand AMOUROUX ses oncles . Pierre PONS donne à son fils 250 L pour droits paternels et maternels , Pierre PONS frère du futur et héritier s'oblige de payer une paire de taureaux le jour du mariage et le restant de la somme en paiements annuels. Anne AMOUROUX donne la moitié de tous ses biens à sa fille et ceux dudit feu FOUZILLET son premier mari , sauf la légitime de Pierre FOUZILLET frère de la future épouse , se réserve au cas où elle ne pourrait cohabiter avec les futurs époux une pension annuelle de 10 cartalières seigle mesure de Laubert. Jean PUECH mari en secondes noces d'Anne AMOUROUX donne à la future épouse 50 L à prendre sur les liquidations faites sur les biens de feu Privat FOUZILLET se réservant les quittances qu'il a en son pouvoir jusqu'à ce que les futurs époux lui aient payé la somme de 50 L qu'il a employé à la liquidation des biens dudit FOUZILLET. Pierre FOUZILLET frère de la future remet à sa sœur tous ses droits de légitime paternels pour le prix de 120 L que les époux s'engagent à payer 15 L par an.
94	24/09/1718	RICHARD Pierre TEYSSIER Jeanne	allenc Crouzet	CM	Pierre RICHARD mari en premières noces de feu Marie BARET du Beyrac assisté de Benoit RICHARD et Marguerite SIBERT ses père et mère du lieu et p d'Allenc et Jeanne TTEYSSIER fille de feu Antoine TEYSSIER et feu Antoinette FABRE du Crouzet p Chadenet. Procédant ledit RICHARD de l'avis et consentement de ses père et mère , ladite TEYSSIER de Jean TEYSSIER son oncle.

91	20/09/1718	ROZIER Pierre RODIER Marie	Gourgons Salesse	La CM	Pierre ROZIER fils à feux Pierre et Louise RACHAS de Gourgons p Allenc et Marie RODIER fille à feu Jacques et Catherine MERCIER de La Salesse p Allenc. Ledit Pierre ROZIER comme personne libre, ladite Marie RODIER assistée de sa mère. Les futurs époux se sont constitué tous leurs biens évalués à 99 L , Catherine MERCIER donne à Catherine RODIER sa fille la moitié de tous ses biens pouvant porter à la somme de 150 L à prendre sur les biens dudit feu Jacques RODIER son mari lui baillant en outre une vache, une brebis et son agneau à charge de payer les arrérages de censives dus aux Srs CHEVALIER, DAUDE et VALANTIN fermiers de Mme l'Abesse de Mercoire, se réserve l'usufruit des biens donnés sa vie durant .
59 à 61		rubrique des actes de 1717			
113	20/11/1718	SAVY Isaac	Beyrac	Testament	Le 20/11/1718 Jean CARNAC prêtre et curé d'Allenc a reçu le testament de Isaac SAVY du Beyrac, dangereusement malade. Lègue aux pauvres un seitier bled seigle, donne pour des messes 6 L, à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager, nomme HU Marthe QUET sa femme à charge de rendre l'hérédité à tel ou tel de ses plus proches parents à la fin de ses jours ou quand bon lui semblera
25	17/05/1717	SEGUIN Louise	La Rouvière	accord	Louise SEGUIN épouse séparée de biens de Jean MALACHANE passe un accord avec Vidal MAURIN tous habitants de la Rouvière au sujet d'un pré engagé par feu Marie BRIZARD ? et par le sr MALACHANE comme beau fils de Marie BRIZARD ? Tant audit Vidal MAURIN qu'à feu Jean MAURIN son père
62	01/01/1718	TEYSSIER Jeanne	Laltaret	Testament	Jean CARNAC curé d'Allenc a reçu le testament de Jeanne TEYSSIER de Laltaret p Allenc le 04/12 dernier ,dangereusement malade. Donne 40 l aux pauvres , donne pour des messes, pour l'ornement de la chapelle Notre Dame d'Allenc , donne à Jeanne VEYRUNES sa belle mère 100 L , à Jean MAURIN son beau frère 60 L , à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Marguerite TEYSSIER sa sœur.

54	16/11/1717	TOULOUSE Aldebert HEBRARD Jeanne	Pelouse	CM	Aldebert TOULOUSE fils de feu Jean et Jeanne PRADIER et Jeanne HEBRARD fille de feu Pierre et Jeanne BARTHELEMY tous de Pelouse. Ledit TOULOUSE assisté d'Etienne GERVAIS comme procureur de ladite Jeanne PRADIER , ladite HEBRARD assistée de sa mère, laquelle lui donne tous ses biens à la réserve de 50 L et des droits de légitime de Marie HEBRARD sa seconde fille, à condition d'habiter avec les futurs mariés, se réserve une pension en cas de séparation.
9	23/03/1717	TOULOUSE Pierre ANDRE Jeanne	Pelouse	CM	Pierre TOULOUSE fils à André et Marie ROUX (ROUSSE ) de Pelouse et Jeanne ANDRE fils à feu Jacques et Jeanne HEBRARD de La Rouvière. Comme personnes libres, assistés ledit TOULOUSE de Etienne GERVAIS et Antoine TOULOUSE ses cousins, ladite ANDRE de Jacques MOURET son oncle maternel et Hélix TOULOUSE sa tante et de Vidal GRANIER son cousin. Jeanne ANDRE s'est constitué en douze bêtes à laine brebis ou agneaux estimés à 48 L une maie à pétrir deux coffres et autres petits meubles de cuisine évalués à 10 L une couverte une robe et le linge estimés à 20 L deux seitiers orge mesure de Mende évalués à 8 L en argent laine et étain 60 L plus 3L 15 sols à elle dus par Claude MASSON dudit lieu et 220 L à elle dus par André HEBRARD dit Matelot dudit lieu pour vente d'une maison et d'un champ ce qui fait en tout 369 L , Pierre TOULOUSE se constitue tous ses biens consistant en une maison ruinée un petit jardin et un petit pré et quelques terres labourables estimés à 129 L .
7		TUFFERY		Testament	institue ledit Jean TUFFERY testateur en tout et chacun ses autres biens meubles et immeubles consistant principalement aux liquidations qu'il aurait faites sur les biens de ladite feu RAMPON sa première femme nomme son HU Catherine AVIGNON sa seconde femme à charge pour elle de payer les légats et rendre les biens à la fin de ses jours ou plus tôt si bon lui semble à Jean TUFFERY son fils unique , de plus lui donne un chaudron cuivre tenant environ 3 seaux qu'il a dans la maison et qu'il a acheté ,déclare que ses biens sont de valeur de 500 L . Fait au Crouzet maison du testateur, présent Sr François CHAPTAL praticien de Cocurès , Pierre DUMAS , autre Pierre DUMAS , Antoine SABATIER, Louis PAGES, Jacques DUMAS du Crouzet, Jean GARDES de Monteil, et nous Claude PAULET notaire de Cocurès

58	25/11/1717	VALANTIN Etienne BOUQUET Isabeau	Allenc Paul le Froid	St CM	Etienne VALANTIN de Gourgons p Allenc fils et héritier de feu Vidal et Antoinette MOULIN et Isabeau BOUQUET fille de Jean et Louise CHASTELNOU de Brenac p St Paul le Froid. Les parents de la future lui donnent 800 L .
----	------------	-------------------------------------	-------------------------	----------	---